



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Luxembourg, le 30 NOV. 2020

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°3118 du 9 novembre 2020 de l'honorable député Monsieur André Bauler, concernant la nouvelle auberge de jeunesse pour la « Nordstad », tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre de la Mobilité**  
**et des Travaux publics**

**Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Monsieur Lex Delles, Ministre des Classes moyennes et Ministre du Tourisme, à la question parlementaire n° 3118 du 9 novembre 2020 de l'honorable député Monsieur André Bauler concernant la nouvelle auberge de jeunesse pour la « Nordstad »**

**Question 1 :**

*Monsieur le Ministre peut-il informer sur l'évolution du projet en question ? Peut-il informer aussi sur le concept de gestion de cette auberge de jeunesse et sur ses différentes missions ? Est-il également prévu de coopérer, entre autres, avec les lycées du pays, en particulier durant la saison hivernale, afin d'assurer une utilisation rationnelle de cette structure (formations continues, séminaires, réunions diverses, ...) ? Quelle sera le rôle de cette auberge de jeunesse dans la promotion touristique du pays ?*

Actuellement les études du projet développé sous régie de l'Administration des bâtiments publics se trouve au stade de l'avant-projet sommaire.

Il importe de préciser que ledit projet comprend deux entités distinctes, à savoir une auberge de jeunesse avec des chambres et un complexe administratif avec des bureaux pour des services étatiques ou para-étatiques. Les espaces communs de restauration et de réunion sont planifiés de manière à pouvoir réaliser des synergies nécessaires entre les utilisateurs des bâtiments.

Si une utilisation rationnelle des espaces mis à disposition est certes aspirée, toute déclaration relative à une coopération éventuelle s'avère en ce moment prématurée alors qu'elle dépendra fortement de l'attribution définitive des surfaces du complexe administratif.

Des coopérations quelconques ne sont actuellement pas prévues. Bien que les auberges de jeunesse soient traditionnellement ouvertes à toute sorte de partenariat avec des organisations du domaine de la jeunesse, il y a lieu de considérer que l'auberge de jeunesse d'Ettelbruck aura probablement de toute manière un taux de réservation élevé.

Il convient de noter que l'auberge de jeunesse bénéficie d'un potentiel important en matière de promotion touristique, surtout en ce qui concerne le tourisme à vélo. En effet, Ettelbruck pourrait devenir une jonction importante du réseau européen de cyclotourisme reliant le Luxembourg notamment à la Belgique, à l'Allemagne et aux Pays-Bas par la « Vennbahn », ou encore au réseau de pistes cyclables de la Sûre et de la Moselle en passant par Vianden ou Echternach. Il est ainsi prévu de construire un parking équipé et sécurisé pour les touristes venant avec leurs propres vélos sur le site de l'auberge de jeunesse.

**Question 2 :**

*Quand les travaux d'exécution pourraient-ils être lancés au plus tard ? Quelle sera leur durée ?*

Le début des travaux d'exécution est fortement conditionné par les contraintes techniques et temporelles en relation avec les autres projets de construction réalisés dans le cadre du Pôle d'échange multimodal de la gare d'Ettelbruck, à savoir un tunnel routier (APC) ainsi qu'une gare de bus, un park & ride et un nouveau bâtiment voyageur (CFL).

En effet, les phasages très complexes entre les différents ouvrages engendrent une cascade bien définie des différentes étapes d'exécution. Suivant les prévisions actuelles, les travaux de construction

du complexe de l'auberge et du bâtiment administratif pourraient commencer en 2024. La durée des travaux est actuellement estimée à quelque 30 mois.

**Question 3 :**

*Quelle sera la capacité d'hébergement finale de cette auberge de jeunesse et quels types de personnels seront requis afin de l'exploiter dans de bonnes conditions ?*

Suivant le programme de construction défini par l'« Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises asbl », le projet se base sur une capacité de 124 lits.

Quant aux types de personnels requis afin d'exploiter l'auberge de jeunesse dans de bonnes conditions, force est de constater que cette décision n'est pas du ressort du gouvernement, elle revient au gestionnaire de l'auberge de jeunesse, à savoir l'« Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises asbl ».